

NOTA

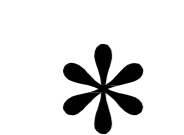
- Le périmètre de la propriété ne résulte pas d'un bornage contractuel. Celui-ci est défini par le plan cadastral et les bornes existantes.
- Délimitation administrative et alignement non définis.
- A défaut de bornage contractuel ou de bornage du plan, la superficie ne peut être indicative. Elle ne sera définitive qu'après reconnaissance contractuelle des bornes.
- L'absence de servitudes ne fait pas obstacle à la mission, cette dernière n'a pas été réalisée.
- Planimétrie rattachée au système de coordonnées RGF93-CC44 par G.N.S.S.
- Nivellement rattaché au N.G.F. par G.N.S.S.
- L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.

Parcelles cadastrales dont il n'est pas fait mention.
Ne constitue pas une limite de propriété.
Références cadastrales.

(CE n°68)

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
COMMUNE D'ANTIBES
Section : CE - Parcelle n°44


**SCI AWOHAMA
VILLA "AIGUE MARINE"**



**Plan topographique et proposition
de délimitation du DPM**

Echelle : 1/250

Proposition de délimitation du DPM du 3 mai 2022 suite à la demande de la DDTM
Etat initial levé le 14 juin 2006 par M. NICOLAY, Géomètre-Expert à ANTIBES
Complété le 8 avril 2022 et le 3 juin 2022



NOTES

- Le titulaire de la parcelle ne dispose pas d'un ouvrage existant. Celui-ci est défini uniquement d'après l'état des lieux et n'est pas garanti.
- Opérations préventives et réparatoires non effectuées.
- A défaut de travaux contractuels de réparation ou préventifs, la superficie ne peut être garantie. Elle ne sera définitive qu'après reconnaissance contradictoire des lieux.
- Uniquement des servitudes ne faisant pas l'objet de la maison, cette dernière n'a pas été relevée.
- Planchettes réalisées au système de coordonnées RGF93-CC04 par G.N.B.S. Nechamou relevés au NCT par G.N.B.S.
- L'authenticité de ce document est attestée par la signature originale du Géomètre-Expert.

(CE n°68) Parcelles cadastrales données à titre présumé indicatif. Au contraire des autres parcelles du projet. Références cadastrales.

MAITRISE D'OUVRAGE :

SCI AWOHAMA

OPERATION :

REALISATION D'UN SOUTÈNEMENT LE LONG DU DPM



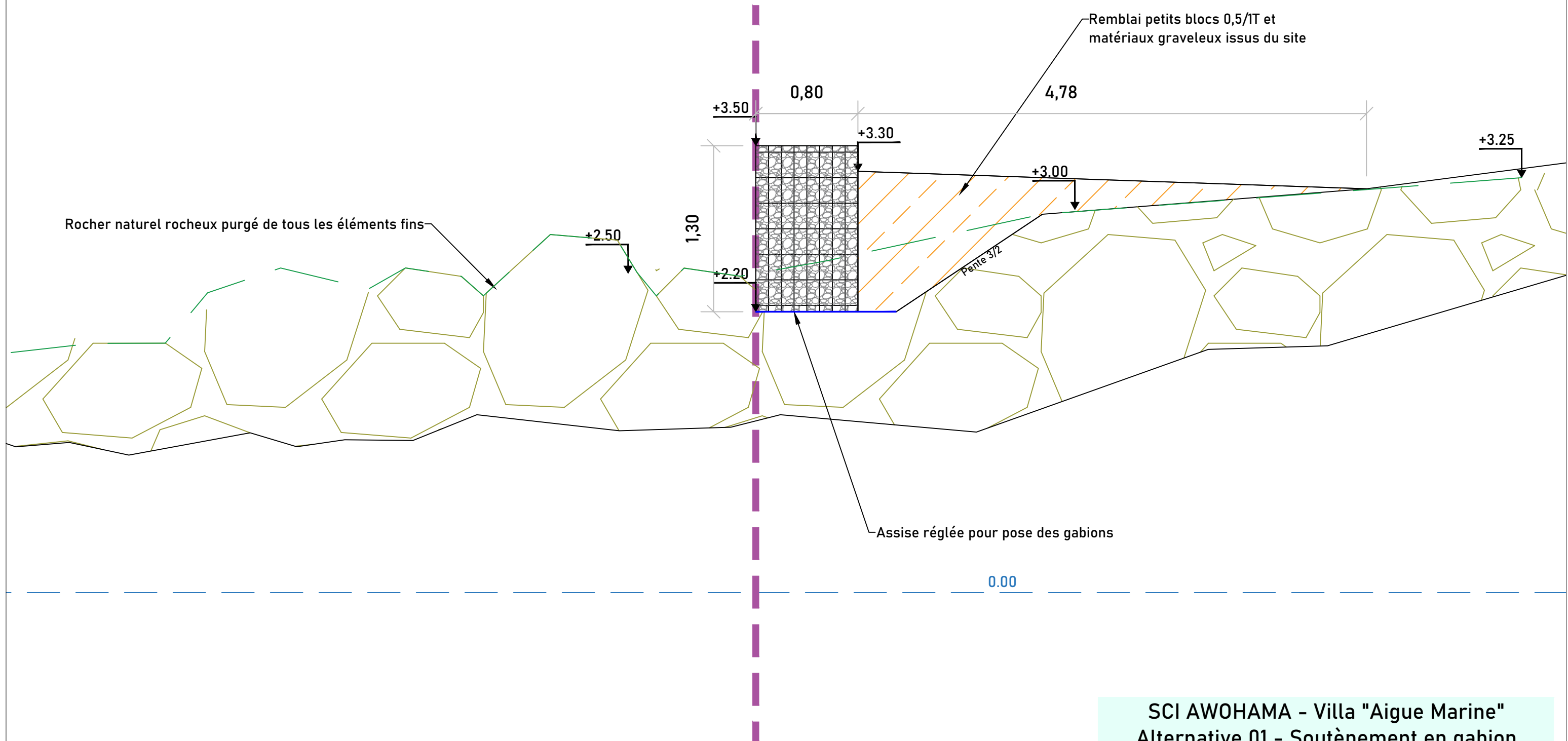
Pierre LOUIS
Ingénieurs Conseils

VILLA "AIGUE MARINE"
Vue en plan

PHASE	EMETTEUR	N° DU DOC	INDICE	ECHELLE	DATE
-	PLIC	0001	A	1/300	Juin 2022

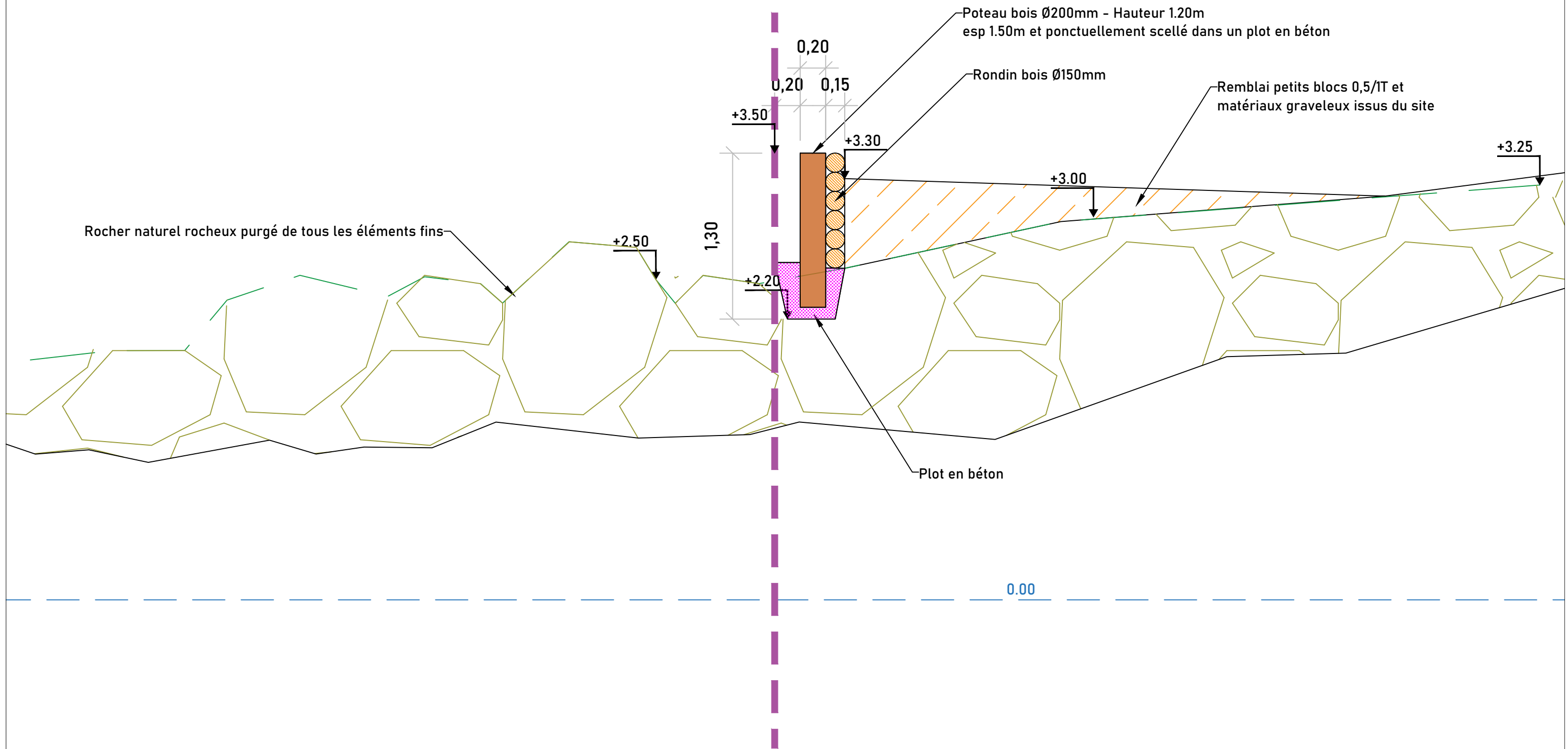
DATE	TYPE DE MODIFICATIONS	INDICE
29 juin 2022	Emission du document	A

DPM redéfini suivant plan géomètre expert



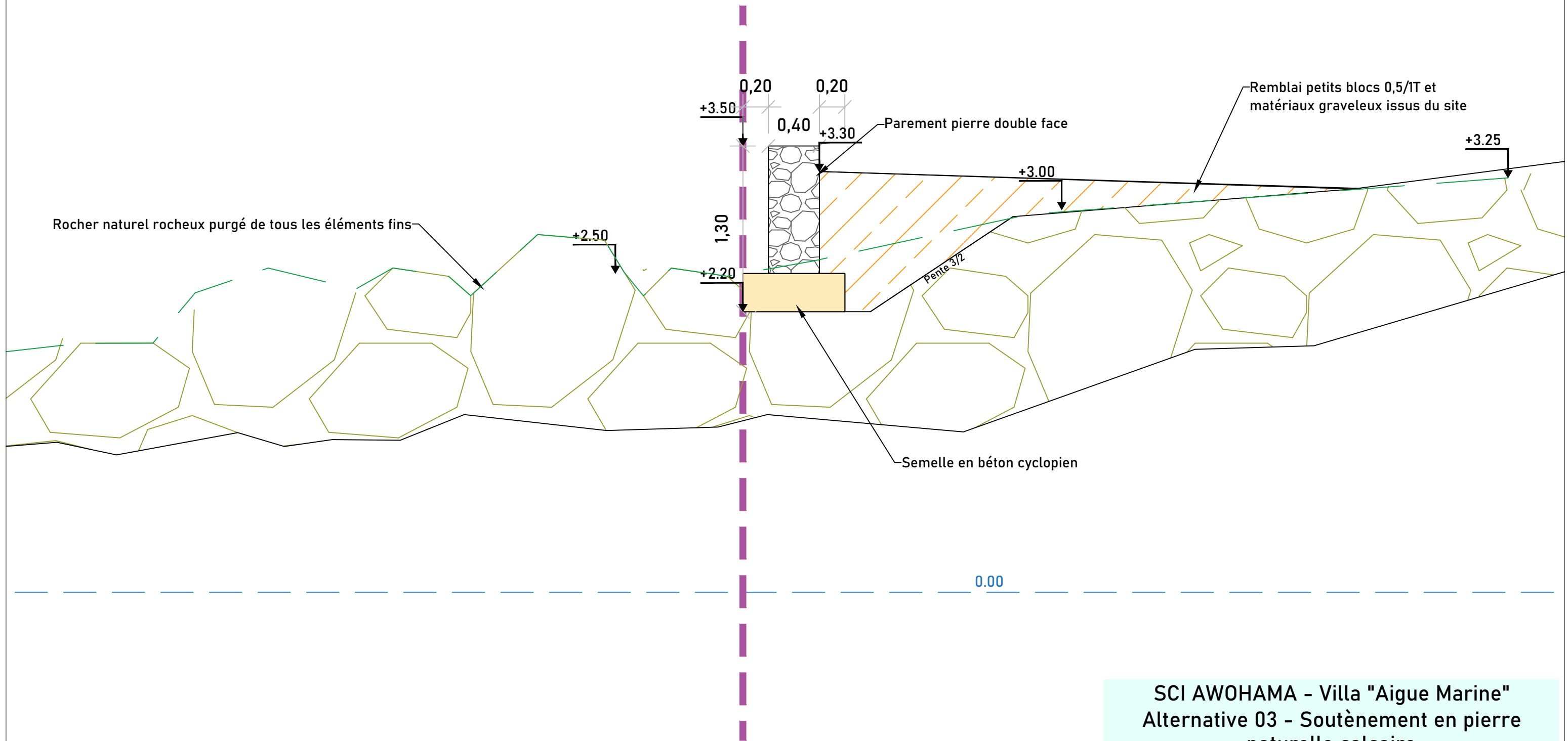
SCI AWOHAMA - Villa "Aigue Marine"
Alternative 01 - Soutènement en gabion
métallique et remplissage pierreux
20 07 2022
échelle 1/30 A3

DPM redéfini suivant plan géomètre expert

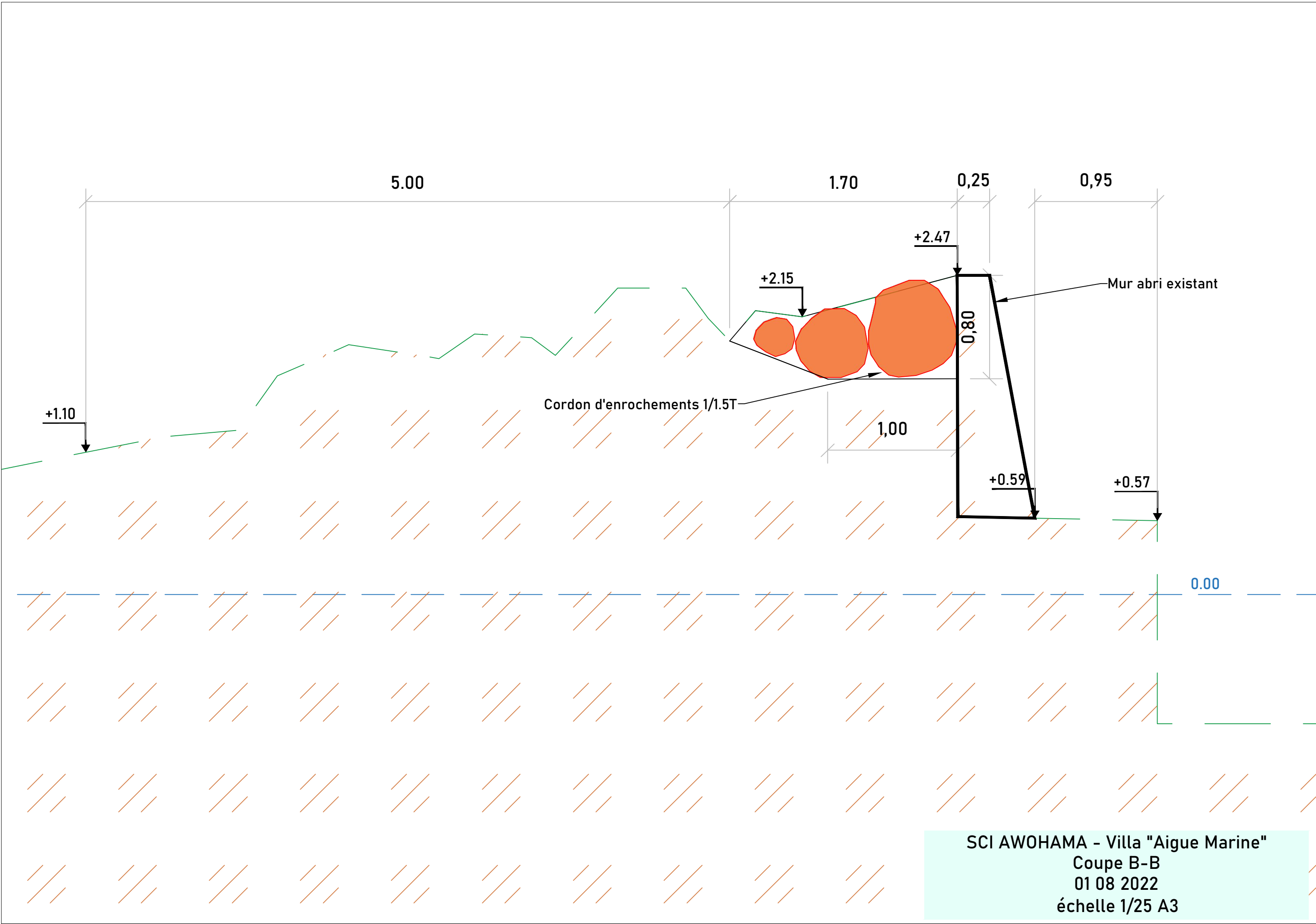


SCI AWOHAMA - Villa "Aigue Marine"
Alternative 02 - Soutènement en bois
20 07 2022
échelle 1/30 A3

DPM redéfini suivant plan géomètre expert



SCI AWOHAMA - Villa "Aigue Marine"
Alternative 03 - Soutènement en pierre
naturelle calcaire
20 07 2022
échelle 1/30 A3



Cordon d'enrochements 1/1.5T

Mur abri existant

SCI AWOHAMA - Villa "Aigue Marine"
 Coupe B-B
 01 08 2022
 échelle 1/25 A3